

# Modèles et “vices” de prononciation du français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en France et en Espagne

Marc Viémon - Universidad de Sevilla  
mviemon@us.es

Rebut / Received: 30-7-17

Acceptat / Accepted: 7-1-18

**Resum. Models i “vices” de pronunciació del francès en els segles XVII i XVIII a França i a Espanya.** En aquest treball pretenem aportar més informació sobre els models de pronunciació francesa durant, principalment, el segle XVIII, a França i Espanya. Amb aquest objectiu analitzem, en primer lloc, la situació a França pel que fa a l'ús i al «bon ús» del francès en general i, més particularment, de la pronunciació, basant-nos en una sèrie d'obres influents en matèria de llengua. D'aquestes obres recopilem les referències que s'hi fan a models de pronunciació i assenyalen també les variants considerades com «vices» pels autors. Fem després el mateix amb les recomanacions fonètiques prescriptives dels gramàtics de francès a Espanya de la mateixa època per comprovar si existia o no una correspondència entre els dos països.

**Paraules clau:** pronunciació francesa, models, segle XVIII, França, Espanya.

**Abstract. Models and “defects” of French pronunciation in the 17th and the 18th centuries in France and Spain.** In this paper we attempt to contribute more information about the models of French pronunciation mainly during the 18th century, in France and Spain. To do so we analyse, in the first place, the situation in France regarding the use and the “good use” of French in general and, more particularly, of the pronunciation based on a number of influential works in linguistics. We collect the references to the models of pronunciation and we also point out the variations considered as “defects” by the authors. We also examine the prescriptive phonetic recommendations of the grammarians of French in Spain during the same period in order to check whether or not there was a correspondence between the two countries.

**Keywords:** French pronunciation, models, 18<sup>th</sup> century, France, Spain.

## Introduction

Comme l'ont déjà signalé certains spécialistes (Bruña Cuevas, 2000; García Bascañana, 2010), en ce qui concerne les objets d'étude visant à décrire l'évolution d'une langue, les grammaires destinées à un public étranger recèlent parfois un complément d'information précieux qui vient s'ajouter aux données relevées au sein des grammaires s'adressant aux natifs.

À partir de cette affirmation et dans le but d'apporter de nouvelles informations sur la (les) norme(s) phonétique(s) française(s) des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, nous allons effectuer ici une comparaison entre les indications prescriptives de prononciation française des traditions grammaticales française et espagnole. Nous présenterons tout d'abord les modèles invoqués par les différents grammairiens et remarqueurs en France, puis nous analyserons la présence de ces modèles dans les ouvrages grammaticaux de français publiés en Espagne à la même époque<sup>1</sup>. Il sera intéressant, d'une part, de vérifier si ces grammairiens de français langue étrangère (*ante litteram*) s'intéressaient à une norme et à de possibles variantes et, d'autre part, s'il existait ou non une correspondance de prononciations normatives et vicieuses entre les deux pays.

### 1. Les modèles en France

#### 1.1. L'usage et le "bon usage"

On admet généralement que la langue française commence à se fixer au XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, c'est l'époque de la création de l'Académie française (1635) et c'est également à cette période que Malherbe et les remarqueurs comme Vaugelas, Ménage ou Bouhours, à sa suite, vont décider, en grande partie, de ce qui est correct ou non en matière de langage. Pour ce faire, ils invoqueront l'usage qui, selon Vaugelas, serait "le Roy, où le tyran, l'arbitre, ou le maistre des langues" (Vaugelas, 1659, Préface, Alinéa II. 1.)<sup>2</sup>. Un usage qui, pour l'Académie, restera longtemps, comme le disait Vaugelas, au-dessus de la raison.

Ainsi, dans la préface de la deuxième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* (DAF), de 1718, et dans celle de la quatrième de 1762, on lit encore: "...l'usage (...) en matière de langue est plus fort que la raison" (DAF, 1762, n. p.). Il faudra attendre la préface de la 5<sup>e</sup> édition du dictionnaire, publiée en 1798, pour que l'Académie déclare, pour la première fois, que l'usage doit être contrôlé par la raison: "L'usage, qu'on a si

---

1. Pour plus d'informations sur l'histoire de l'enseignement de la prononciation du français aux Espagnols, voir Gaspar Galán et Vicente Pérez (2016).

2. Pour une édition critique moderne de la grammaire de Vaugelas, voir Marzys (2009).

souvent donné comme la seule Loi des Langues, verra donc lui-même les lois qui doivent le gouverner” (*DAF*, 1798, n. p.).

Signalons, par ailleurs, que, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, des voix, telle celle de Grimarest, s'élevaient déjà contre l'usage. En effet, ce grammairien affirmait dans ses *Eclaircissements sur les principes de la langue françoise* (1712) que “tant qu'on donnera l'usage pour regle, il sera presque impossible de s'accorder sur l'arrangement des termes” (cité par Siouffi, 2012, p. 85). Malgré ces critiques, l'usage reste une notion centrale du XVII<sup>e</sup> siècle et du suivant. Mais le plus important est qu'il existe un “bon usage”, défini par Vaugelas de la sorte: “*C'est la façon de parler de la plus saine [partie] de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps*” (Vaugelas, 1659, Préface, Alinéa II. 3.).

Pour le remarqueur, le modèle langagier est donc la Cour, ou plutôt quelques éléments choisis de la Cour, mais pas seulement. En effet, Vaugelas commence déjà à mentionner les “bons auteurs” et les spécialistes en matière de langue: en ce qui concerne les premiers, il déclare que “le consentement des bons Auteurs est comme le sceau, ou vne verification, qui autorise le langage de la Cour, & qui marque le bon Vsage, & decide celuy qui est douteux” (Vaugelas, 1659, Préface, Alinéa II. 5.). D'ailleurs, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le modèle de la Cour va perdre peu à peu du terrain au profit des bons auteurs et des grammairiens, puis des grammairiens-philosophes. Finalement, nous trouverons les déclarations suivantes dans la cinquième édition du *DAF*:

...on en a conclu qu'il ne falloit pas consulter *le beau langage* du *beau monde*, comme une autorité qui décide ou tranche tout; parce que le *beau monde* pense et parle souvent très-mal. ...on en a conclu encore que la vraie Langue d'un Peuple éclairé n'existe réellement que dans la bouche et dans les écrits de ce petit nombre de personnes qui pensent et parlent avec justesse (...) (*DAF*, 1798, n. p.).

Ainsi, pour les académiciens cet usage n'est plus celui de la belle société, des gens de Cour, comme au XVII<sup>e</sup> siècle, mais celui des personnes qui savent penser et exprimer cette pensée avec clarté et précision. Sans doute, cette prise de position, inédite dans le *DAF* jusqu'alors, n'est pas du ressort des propres académiciens et trouve son origine dans les bouleversements politiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous le voyons, les concepts d'usage et de “bon usage” ont évolué tout au long des deux siècles qui nous occupent<sup>3</sup>. L'usage, d'un côté, perd progressivement son statut de “tyran” auquel on devrait obéir aveuglément: il est nécessaire d'imposer des règles pour fixer la langue. D'un autre côté, l'apparition de certaines autorités en matière de langue modifie les modèles langagiers et la Cour cède peu à peu la place aux spécialistes de la langue.

---

3. À ce sujet, voir Ayres-Bennett et Seijido (2013).

L'intention, de la part des grammairiens de l'époque, de fournir la variété correcte de français a également touché la prononciation. En France, les modèles précisés correspondaient à l'évolution mentionnée précédemment et les variantes étaient durement critiquées.

## 1.2. La “bonne” prononciation et les “vices”

Avant de nous arrêter sur les recommandations ou prescriptions à valeur normative en matière de prononciation, il convient de préciser que, pour la plupart des auteurs de l'époque, le concept de “lettre” recouvrait aussi bien la lettre écrite que le son correspondant à cette lettre, même si au XVIII<sup>e</sup> siècle certains grammairiens français tentaient de différencier les deux “en employant le terme ‘figure’ pour la ‘lettre écrite’” (Auroux et Calvet, 1973, p. 72). La prononciation reposait donc principalement sur une approche graphophonétique<sup>4</sup>.

### 1.2.1. Les remarqueurs

Chez Vaugelas (1659), au sein de la Table des matières, nous recensons une vingtaine de remarques comportant les mentions “il faut prononcer”, “comment se doit prononcer” et d'autres variantes à valeur prescriptive. Nous en fournissons quelques exemples:

- S'il faut prononcer *auoine* ou *aeine*. 120
- Ayder*, comment de [*sic*] doit prononcer. 347
- Il faut tousiours prononcer le c*, d'avec *deuant* quelque lettre qu'il se rencontre. 337
- Col*, *mol*, *fol*, comme se doiuent prononcer. 16
- D*, *final deuant vne voyelle*, comment il se prononce. 64 (Vaugelas, 1659, n. p.).

En ce qui concerne les modèles, ce remarqueur suit bien entendu la Cour face à la ville: “...il faut dire, *auoine*, avec toute la Cour, & non pas, *auaine*, avec tout Paris” (Vaugelas, 1659, p. 120). Les variantes régionales, pour leur part, sont dénigrées: “Je ne m'estonne pas qu'en certaines Prouinces de France, particulièrement en Normandie on prononce par exemple l'infinitif *aller*, avec l'*e* ouuert, qu'on appelle, comme pour rimer richement avec l'air, tout de mesme que si l'on escriuoit *allair*; car c'est le vice du païs, qui pour ce qui est de la prononciation manque en vne infinité de choses” (Vaugelas, 1659, p. 484).

Les remarqueurs postérieurs, tels que Ménage (1672), Bouhours (1674) ou Andry de Boisregard (1689), n'ont pas manqué non plus de donner des règles de prononciation et de signaler les prononciations “déviantes”. Voyons maintenant ce qu'il en était dans les grammaires qui ont servi de sources pour les auteurs de grammaires de français en

---

4. Swiggers (1990, p. 35) définit ce terme comme la “description de la valeur phonétique des lettres”. Pour une dénomination différente, voir Öhman (1997) ou Besse (2013).

Espagne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles: ce sont celles, principalement, de Buffier Chiflet, Restaut et Wailly.

### 1.2.2. *Les grammairiens*

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le jésuite Chiflet commence les règles de prononciation de sa grammaire par cinq observations générales dont quatre sont explicitement prescriptives. L’auteur affirme tout d’abord que “la prononciation doit estre douce & naturelle sans affectation de trop de mignardise & sans sentir le grossier & le vilageois, qui sont deux extremitez vicieuses qu’elle doit euter” (Chiflet, 1664, p. 170). Vicieuse, la prononciation des “*Prouinces*” l’est également (Chiflet, 1664, p. 170). Quant à la prosodie, selon le jésuite, il ne faut pas imiter l’“accent niais de certaines nations” où l’on parle “comme si l’on chantoit à demy” (Chiflet, 1664, p. 170). Finalement, Chiflet critique les “nouueautez” (Chiflet, 1664, p. 171). Dans ce cas il fait plus précisément allusion à la querelle des ouïstes<sup>5</sup>. Nous le voyons, ce grammairien donne une grande importance à ce qu’il considère être la “bonne prononciation” et critique, entre autres, les variantes diastratiques et diatopiques, éloignées du modèle de la Cour parisienne.

Buffier, jésuite également, et dont la grammaire, publiée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, est principalement adressée aux étrangers, ne donne pas d’indications générales sur la prononciation mais il ne manque pas de signaler les prononciations régionales “vicieuses” lorsque cela lui semble nécessaire, comme dans les exemples suivants: “...il est important de savoir ces règles, afin d’éviter un défaut de prononciation des plus considérables, & à quoi néanmoins sont sujets plus de la moitié même des François, sur tout dans les Provinces voisines du Rhône & de la Garonne” (Buffier, 1711, p. 272); “...condamner, année, bonne, homme, se prononcent, *condaner, année, bone*; à moins que de vouloir faire une prononciation Normande” (Buffier, 1711, p. 291).

On le voit, ce sont les prononciations gasconnes et normandes qui sont mises en cause. Mais les Parisiens ne sont pas épargnés non plus: “ce seroit une prononciation vitieuse, ordinaire d’ailleurs, même à certaines personnes de Paris, & à quelques Prédicateurs de prononcer dans *diffère* l’e aussi ouvert que dans *fer*, ou aussi fermé que dans *fée*” (Buffier, 1711, p. 275).

Pierre Restaut, publie en 1730 ses *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, réédités de nombreuses fois, et déclare dès la préface que “c’est sans doute au défaut de principes que l’on doit attribuer tant d’expressions irrégulieres & de prononciations vicieuses” (Restaut, 1749, p. xvi). Il semble donc clair que Restaut a l’intention de dénoncer ces “prononciations vicieuses” et de fournir la prononciation “correcte”. Par ailleurs, Restaut mentionne un modèle, les gens qui “parlent correctement”

5. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle se déroule la querelle des ouïstes et des non-ouïstes: les premiers voulaient maintenir la prononciation [u] issue de la fermeture, au XII<sup>e</sup> siècle, d’un [o]; les seconds souhaitaient contrer cette prononciation très répandue et revenir à une voyelle artificielle [o], voire [ɔ].

(Restaut, 1749, p. 505), mais ceux-ci ne sont pas spécifiés. De même, il renvoie, pour la prononciation de *oi*, à “l’usage & à l’autorité de ceux qui parlent purement” (Restaut, 1749, p. 513), sans préciser, de nouveau, qui sont ces personnes.

Finalement, nous trouvons dans les *Principes* une section de cinq pages intitulée “Observations particulieres” (Restaut, 1749, pp. 516-520) dans laquelle Restaut critique certaines prononciations “vicieuses”. Les locuteurs visés sont parfois plus ou moins précisés, comme les Parisiens et les provinciaux, dans le cas de “*l mouillée*”, par exemple, ou “quantité d’honnêtes gens, & sur-tout [les] Dames” pour ce qui est de l’imparfait du subjonctif. Mais Restaut emploie également des formules plus générales pour faire référence aux personnes qui prononcent mal: “quelques-uns” (Restaut, 1749, p. 517), “on prononce” (Restaut, 1749, p. 517), “on met ordinairement” (Restaut, 1749, p. 518), “quelques personnes” (Restaut, 1749, p. 518), etc.

Wailly est le dernier grammairien que nous ayons consulté. Dans ses *Principes généraux et particuliers de la langue française* (1772), il accorde une certaine importance à la prononciation mais encore par le biais de l’orthographe, qu’il voudrait plus “phonétique”, pour faciliter la lecture, principalement aux enfants. Au sein de ses explications de prononciation, il se rapporte, chaque fois qu’il le peut, au *DAF* (la 4<sup>e</sup> édition, de 1762), qui représente, pour lui, le modèle à suivre. Seulement, c’est surtout à l’orthographe que Wailly se rapporte, et plus rarement à la prononciation. Mis à part l’Académie, il invoque parfois, en guise de modèle, l’usage en général. C’est le cas, par exemple, lors de l’explication de la prononciation du digramme *oi*: “L’usage apprendra les autres exceptions” (Wailly, 1772, p. 298).

Quant aux prononciations “déviantes”, Wailly ne profère que deux critiques: il mentionne la prononciation de “assigner” en “*assiner*”, qu’il qualifie de “vicieuse”; elle serait recommandée par “Quelques grammairiens”. (Wailly, 1772, p. 303). Il émet également une remarque sur la “mauvaise prononciation” de L palatal (Wailly, 1772, p. 306), sans attaquer un groupe de locuteurs précis. Mais c’est tout ce que nous trouvons chez cet auteur.

À la lecture de ces informations, nous émettrons les observations suivantes. Tout d’abord, et de même que pour le “bon usage” en général, nous constatons une certaine évolution des modèles de prononciation en faveur des spécialistes de la langue (Académie, Wailly) et au détriment de la Cour. Signalons, par ailleurs, qu’il n’est pas rare de trouver des références imprécises aux tenants de la “bonne prononciation”, mais aussi aux locuteurs commettant des “vices” de prononciation, comme chez Restaut ou Wailly par exemple. D’un autre côté, les “vices” les plus critiqués sont ceux des parlers régionaux, et principalement ceux de la moitié sud de la France; les écarts de certains Parisiens sont également signalés. Finalement, il est logique de retrouver des commentaires sur le groupe *oi* et le *l* palatal puisque les changements de leurs prononciations, dont l’origine remonte à plusieurs siècles (Zink, 2006), n’étaient pas encore pleinement terminés ou plutôt

acceptés par les élites au XVIII<sup>e</sup> siècle; ces lettres/sous seront également commentées par les grammairiens de FLE en Espagne<sup>6</sup>.

## 2. Les grammaires de français en Espagne

### 2.1. Les modèles

#### 2.1.1. Le modèle parisien: la Cour?

Quelques auteurs de grammaire de français en Espagne mettent en avant le français de la capitale, de façon plus ou moins explicite. La Cour, plus précisément, est citée surtout au XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1672, Billet déclarait, au sein de son avis au lecteur, que, pour réaliser sa grammaire, il avait examiné “los Autores mas clasicos que han escrito de ella [la lengua francesa], y los que mas Criticos y Cortesanos asi en pronunciarla como en colocar, y apropiiar sus voces, cursan oy en sus escritos su mas releuado estilo” (Billet, 1672, s. n.). Plus tard, en 1688, ce même auteur affirmait que “Ay gran diferencia entre la Corte, y la Villa” (Billet, 1688, p. 8). L’autre auteur de grammaire de français pour Espagnols de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Jaron, défendait pour sa part le français de la Cour parisienne en ces termes: “siendo Paris la ciudad que dà las Leyes à todas las cosas del Reyno, con mayor razon en la Lengua Francesa; pues de la Corte es de donde aprenden las demás Provincias” (Jaron, 1688, p. 10r).

La Cour, dont «la plus saine partie» avait été érigée comme modèle par Vaugelas, est donc également mise en avant chez ces deux auteurs. Mais, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la variante courtisane n’est presque plus citée. Un seul auteur y fait allusion, sans toutefois la proposer explicitement comme modèle: “à un que no se hállan en esta Regla, ay algunos parajes onde dizen *fred, feble*; lo que tambien, se úsa en la Corte” (Dacosta, 1752, p. 20).

Il est vrai, en revanche, que le français de la capitale conserve sa place prépondérante chez trois autres grammairiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais l’appartenance sociale des locuteurs en question n’est généralement pas précisée: “...Paris, en donde, por ser la Capital del Reyno de Francia, es natural, que se pronuncie, y se escriba este Idioma con la mayor pureza, y primor de la cultura” (Grimarest, 1747, s. n.); “No seria menester esta explicacion, si se pronunciaran en todas partes como en Paris” (Contaut, 1763, p. 7).

Boyer, le troisième, est le seul à fournir plus de précision car il prétend avoir acquis ses connaissances “con el estudio de los Gramaticos, y mayormente con el trato de la gente culta de la capital de Francia” (Boyer, 1799, p. 3). Notons que ces grammairiens nous apportent des indices supplémentaires de l’évolution du modèle de la Cour à celui des grammairiens et autres spécialistes de la langue, déjà constatée en France.

---

6. Pour un panorama complet de l’histoire de l’enseignement de la prononciation du français en Espagne entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, voir Viémon (2016).

### 2.1.2. *Les ouvrages grammaticaux et lexicographiques*

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Jaron prend comme modèle le dictionnaire de Richelet. Mais ce lexicographe ne fournissait pas toutes les prononciations des mots et Jaron s'en trouve parfois embarrassé: "Richelet no dize nada de esta pronunciacion" (Jaron, 1668, p. 2v). Il défend alors ses explications en prenant un autre modèle, l'usage: "como veo, que el vso, gran Maestro de Lenguas, lo dize, voy siguiendole" (Jaron, 1688, p. 2v).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Buffier est le grammairien français qui a été pris le plus souvent comme modèle par les auteurs de grammaire française pour Espagnols: il est d'abord cité, entre autres, en 1728 par Torre y Ocón et Núñez de Prado —qui publient chacun une grammaire cette même année— et, en 1754, Galmace suit encore ses recommandations, déjà légèrement vieilles au milieu du siècle, en ce qui concerne la prononciation [wa] de *oi*: "el Rmo. P. Buffier, Autor tan recibido, se quexa en su Grammatica Francesa de esta defectuosa pronunciacion, pag. 346." (Galmace, 1754, p. 18).

À la fin du siècle, chez Boyer, c'est Wailly qui est parfois invoqué pour justifier ses critiques, par exemple au sujet de L palatal: "Es una pronunciacion viciosa del pueblo de Paris el substituir la y vocal á la ll mojada: no se debe pronunciar *travayé veyé* antes bien, *travallé vellé versall*, Wailly p. 473" (Boyer, 1799, p. 34). D'autres auteurs s'appuient parfois sur des grammairiens français, mais ne les nomment pas explicitement. C'est le cas de Jovellanos (1794), par exemple, qui rapporte les indications de Restaut pour critiquer certaines prononciations.

Chantreau, finalement, cite de nombreux grammairiens dans le domaine de la prononciation, entre autres Arnauld et Lancelot (1660) et Du Marsais et Chesneau (1769); en réalité, pour justifier ses choix, il s'appuie surtout, de nouveau, sur Wailly. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où Chantreau lui-même considérait que la grammaire de cet auteur était "la mejor que tenemos" (Chantreau, 1781, XII).

### 2. 1. 3. *Le "bon usage"*

Dans de nombreux cas, les auteurs de grammaires et autres manuels de français en Espagne mentionnent les détenteurs du bon usage, avec, généralement, peu de précision. En effet, la prononciation correcte est simplement attribuée à un groupe réduit de gens, défini différemment selon les auteurs, mais évoquant soit l'élite sociale, soit le niveau de culture, soit, plus couramment, la pureté en général: Jaron recommande, par exemple, de prononcer comme "la gente principal" (Jaron, 1688, p. 6r); Galmace, lui, évoque "las personas, que la hablan con pureza, y perfeccion" (Galmace, 1748, p. 341); Jovellanos reprend l'expression de Restaut et revendique la prononciation de "aquellos que hablan puramente" (Jovellanos, 1858, p. 157); Laurès de Mayran, pour sa part, recommande "el trato de las personas que hablan bien" (Laurès de Mayran, 1799, p. 2); Boyer, enfin, parle de "la gente culta" (Boyer, 1799, p. 39) et des Français "que hablan con propiedad" (Boyer, 1799, p. 11). Chantreau fait également référence à "la gente que habla bien" et la seule précision qu'il en donne est que celle-ci "huye de la afectacion, en el modo de hablar, como en el de orar" (Chantreau, 1781, p. 30). Chaque lecteur devait donc se



faire une idée personnelle du locuteur idéal évoqué par ces auteurs, Jaron et Boyer étant les seuls à le définir un peu plus précisément.

De nouveau, nous remarquons des similitudes entre les références vagues de certains grammairiens français et celles des auteurs de grammaires françaises pour Espagnols. Et, de manière générale, l'évolution des modèles langagiers en matière de prononciation entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle en France semble trouver sa correspondance en Espagne dans les ouvrages de FLE. Voyons ce qu'il en est à présent des critiques concernant les défauts et autres “vices” de prononciation.

## 2.2. Les prononciations “vicieuses”

Sans surprise, ce sont, de nouveau, les variétés méridionales qui sont les plus critiquées dans les ouvrages de français publiés à l'adresse des Espagnols. Chantreau, par exemple, attaque constamment la prononciation qu'il appelle “gasconne”, et qui, en réalité fait souvent référence, comme nous l'avons signalé auparavant, à toute la moitié sud de la France. Il critique, par exemple, la prononciation de *e* muet en *e* fermé: “Debe darse una especial atencion en que no suene en nada la *e* castellana, ò nuestra *e* cerrada; la que en la oracion siguiente, *tu te fâches, de ce que je te redemande le mien*, haria pronunciar, *tu té fâches dé cé qué jé té redemande le mien*, lo que formaria una pronunciacion viciosa, que llamamos *gasconne*” (Chantreau, 1781, p. 2). Et c'est le cas également d'un autre auteur de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Laurès de Mayran: “Hay algunos que dán el sonido de *en* á la vocal compuesta *e. i.* seguida de *n. ó m.* Excusese tal pronunciacion: huele á Gascuña” (Laurès de Mayran, 1799, p. 17)<sup>7</sup>. Mais, comme en France, le normand est attaqué lui aussi, comme dans cette citation de Jaron: “muchissimas palabras, semejantes á estas, que causan vna impression malissima a los Principiantes, y tal pronunciacion es Gascona, y Normana, muy aborrecida en la Corte de Paris” (Jaron, 1668, pp. 6r-6v). Nous avons également relevé des critiques similaires chez l'abbé de Vayrac, qui attaque durement les essais de réformes de l'orthographe française, à commencer par celle de Meigret (de Lyon) et de Pelletier du Mans. À propos des villes de provenance de chacun, il déclare que ce sont “dos Ciudades adonde la Lengua Françesa se habla muy mal” (Vayrac, 1714, p. ix), puis il dénonce par la suite “la pronunciacion viciosa de su Tierra” (Vayrac, 1714, p. ix).

Certains auteurs, finalement, font allusion aux prononciations régionales, sans spécifier de quelles régions il s'agit: “Tambien advierto, que algunos Franceses de ciertas Provincias, en Francia, pronuncian el futuro del indicativo sin la *..e.* del medio de la dccion; y dizen, por dezir *-j'aimerai-j'aim-rai*. Es vn mal habito; y assi estèn al aviso de esta falsa pronunciacion” (Guilla Rubí, 1707, p. 74); “...unos maestros Provinciales

7. Laurès de Mayran était originaire de Montpellier; il est possible qu'il ait jugé nécessaire d'ajouter cette observation afin de démontrer qu'il connaissait bien la prononciation normative et qu'il n'allait pas enseigner une variante “vicieuse” méridionale.

quienes solo pueden enseñar á sus discipulos el language de su Provincia, en todo desemejante á la elegante pulidez, y suave pronunciacion de la verdadera y genuina lengua francesa” (Boyer, 1799, p. 3).

Rappelons que Chifflet critiquait, lui aussi, la prononciation des “Provinces” en général, sans spécifier à quelle zone géographique il faisait référence. Mais les provinciaux ne sont pas les seuls à être critiqués pour leur prononciation. Les Parisiens qui n’appartiennent pas aux cercles cultivés le sont également. Tout comme chez Restaut, c’est principalement pour leur prononciation “défectueuse” du *l* palatal qu’ils reçoivent des critiques de la part de deux auteurs de fin de siècle, Jovellanos (1858, p. 157) et Boyer (1799, p. 34), déjà cité précédemment.

### 3. Conclusions

Nous pouvons à présent affirmer qu’un certain nombre d’auteurs de grammaires de français adressées aux Espagnols se sont intéressés aux différentes normes et variantes phonétiques qui se succèdent tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Par ailleurs, chez ces grammairiens les références aux modèles de prononciation et les critiques aux prononciations considérées comme vicieuses viennent, la plupart du temps, confirmer les discours prescriptifs des grammairiens et autres spécialistes de la langue en France à la même époque. Il pouvait difficilement en être autrement dès lors que les auteurs qui publiaient pour les Espagnols puisaient largement dans les ouvrages français de l’époque et que citer des autorités grammaticales françaises conférait une légitimité à leurs explications, obtenant ainsi la confiance de leurs clients/élèves potentiels.

Cependant, il existait un certain décalage entre le discours phonétique des grammairiens français en France et celui des auteurs de grammaires de FLE à l’étranger. En effet, ces derniers, plus encore que leurs modèles de France, véhiculaient souvent, par tradition, des prononciations surannées car les grammaires françaises suivies comme modèles étaient peu nombreuses et ce modèle se perpétuait par le biais de nouveaux ouvrages qui devenaient eux-mêmes des modèles en Espagne. Par ailleurs, si l’on prend en compte le fait que les grammaires normatives sont généralement ennemies du changement, on peut se faire une idée de la longévité de certaines prononciations —comme celles du digramme *oi*, par exemple—, qui, alors qu’elles étaient déjà parfois considérées comme désuètes dans les cercles de la haute société, étaient encore enseignées bien des années plus tard aux apprenants espagnols par l’intermédiaire des ouvrages publiés en Espagne.

Il serait maintenant intéressant de vérifier si les praticiens, ceux qui ne suivaient pas la tradition grammaticale par ignorance ou par conviction, proposaient des variantes de prononciation plus proche, peut-être, de leur propre prononciation ou de la prononciation réelle de l’époque.

## Bibliographie

### *Sources primaires*

- Andry de Boisregard, N. (1689). *Réflexions sur l'usage présent de la langue française ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*. Paris: L. d'Houry.
- Arnauld, A., et Lancelot, C. (1660). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris: P. le Petit
- Billet, P. P. (1672). *Arte para aprender facilmente, y en poco tiempo a leer, escribir, y hablar la Lengua Francesa*. Lyon: P. Bourgeat.
- Billet, P. P. (1688). *Gramatica francesa dividida en tres partes*. Madrid: F. Anisón.
- Bouhours, D. (1674). *Doutes sur la langue française. Proposez a Messieurs de l'Académie française par un gentilhomme de province*. Paris: S. Mabre-Cramoisy.
- Boyer, M. I. F. de (1799). *Método facilísimo para leer y hablar francés*. Barcelone: A. Sastres.
- Buffier, C. (1711 [1709]). *Grammaire française sur un plan nouveau*. Bruxelles: J. Léonard.
- Chantreau, P. N. (1781). *Arte de hablar bien francés*. Madrid: A. de Sancha.
- Chifflet, L. (1664 [1659]). *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*. Anvers: J. van Meurs.
- Contaut, P. (1763). *Gramatica española y francesa*. Madrid: Imprenta del Diario.
- Dacosta, fils, J. (1752). *Gramática nueva, francesa y española*. Londres: Reily.
- DAF = *Dictionnaire de l'Académie Française*
- Du Marsais et C. Chesneau (1769). *Logique et principes de grammaire*. Paris: Briasson, Le Breton, Herissant fils.
- Dictionnaire de l'Académie Française* (1694). Paris: Veuve de J.-B. Coignard.
- Dictionnaire de l'Académie Française* (1718). Paris: J.-B. Coignard.
- Dictionnaire de l'Académie Française* (1740). Paris: J.-B. Coignard.
- Dictionnaire de l'Académie Française* (1762). Paris: Veuve B. Brunet.
- Dictionnaire de l'Académie Française* (1798). Paris: J. J. Smits.
- Galmace, A. (1748). *Llave nueva y universal para aprender con brevedad y perfección la lengua francesa*. Madrid: G. Ramírez.
- Galmace, A. (1754). *Llave nueva y universal para aprender con brevedad y perfección la lengua francesa*. Madrid: J. Ibarra.
- Grimarest, J. H. Le Gallois de (1747). *Grammatica francesa*. Pampelune: Herederos de Martínez.
- Grimarest, J. L. Le Gallois de (1712). *Eclaircissements sur les principes de la langue française*. Paris: F. Delaulne.
- Guilla Rubí, A. S. (1707). *Forma gramatical, la qual contiene el modo como se ha de aprender à leer, y hablar la lengua Francesa*. Madrid: A. Fernández.
- Jaron, J. P. (1688). *Arte nuevamente compuesto de la lengua francesa*. Madrid: L. A. de Bedmar y Baldivia.

- Jovellanos, G. M. de (1858 [1794]). Rudimentos de la gramática francesa. Dans C. Nocedal (éd.), *Curso de Humanidades Castellanas (Biblioteca de Autores Españoles (BAE))* (t. 1, p. 156-163). Madrid: M. Rivadeneyra.
- Laurès de Mayran, J. T. (1799). *Compendio nuevo de gramática francesa*. Madrid: J. Herrera.
- Ménage, G. (1672). *Les observations de M. Ménage sur la langue française*. Paris: C. Barbin.
- Núñez de Prado, C. (1728). *Grammatica de la lengua francesa*. Madrid: A. Balvàs.
- Restaut, P. (1749 [1730]). *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*. Paris: Ph. N. Lottin.
- Richelet, C. (1680). *Dictionnaire françois*. Genève: J. H. Widerhold.
- Torre y Ocón, F. de la (1728). *Nuevo methodo, breve, util y necesario para aprender a escribir, entender, y pronunciar las dos principales lenguas, española, y francesa*. Madrid: J. de Ariztia.
- Vaugelas, C. Favre de (1659 [1647]). *Remarques sur la langue française*. Paris: A. Courbe.
- Wailly, N. F. de (1772 [1754]). *Principes généraux et particuliers de la langue française*. Paris: J. Barbou.

### **Sources secondaires**

- Auroux, S., et Calvet, L. J. (1973). De la phonétique à l'apprentissage de la lecture. La théorie des sons du langage au XVIII<sup>e</sup> siècle. *La Linguistique*, 9, 71-88.
- Ayres Bennett, W., et Sejjido, M. (Éds.) (2013). *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*. Lyon: ENS.
- Besse, H. (2013). Contribution à l'histoire des pratiques de "prononciation" fondées sur les écritures ordinaires. *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 50, 117-138.
- Bruña Cuevas, M. (2000). À nouveau sur l'enseignement de l'*r* français aux Espagnols depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Dans M. L. Casal, G. Conde, J. Lago, L. Pino et N. Rodríguez (Éds.), *La lingüística francesa en España camino del siglo XXI* (vol. I, p. 177-201). Madrid: Arrecife.
- García Bascuñana, J. F. (2000). À propos de la première grammaire française publiée en Espagne (1565): histoire et contenus. Dans J. De Clercq, N. Lioce et P. Swiggers (Éds.), *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700* (p. 485-501). Louvain / Paris: Peeters.
- Gaspar Galán, A., et Vicente Pérez, J. (Éds.) (2016). *Histoire de l'enseignement de la prononciation du français aux Espagnols (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Bern: Peter Lang.
- Marzys, Z. (Éd.) (2009). *Remarques sur la langue française*. Genève: Droz.
- Öhman, S. (1997). Phonétique et prononciation. Discours d'ouverture. *Documents pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde*, 19, 12-22.

- Siouffi, G. (2012). Aspects de la normativité dans le discours grammairien au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans B. Colombat, J. M. Fournier et V. Raby (Éds.), *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives* (p. 79-97). Paris: Honoré Champion.
- Swiggers, P. (1990). Histoire et historiographie de l'enseignement du français: modèles, objets et analyses. *Études de Linguistique Appliquée*, 78, 27-44.
- Viémond, M. (2016). *L'apprentissage de la prononciation française par les espagnols aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, et XVIII<sup>e</sup> siècles* (Thèse doctorale). Récupéré de <https://idus.us.es/xmlui/handle/11441/40533>.
- Zink, G. (2006 [1986]). *Phonétique historique du français*. Paris: Presses Universitaire de France.